

Extrait de l'annexe VII du règlement (CE) n° 1272/2008 - Tableau de conversion entre la classification établie selon la directive 67/548/CEE, d'une part, et la classification établie selon le présent règlement, d'autre part

Classification selon la directive 67/548/CEE (catégorie CMR ; phrase de risque correspondante)	Classification attribuée au titre du « règlement CLP »		
	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
		Code	Libellé
Cancérogène catégorie 1; R45	Cancérogénicité catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer
Cancérogène catégorie 2; R45	Cancérogénicité catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Cancérogène catégorie 1; R49	Cancérogénicité catégorie 1A	H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation
Cancérogène catégorie 2; R49	Cancérogénicité catégorie 1B	H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation
Cancérogène catégorie 3; R40	Cancérogénicité catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Mutagène catégorie 2; R46	Mutagénicité catégorie 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques
Mutagène catégorie 3; R68	Mutagénicité catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Toxique pour la reproduction catégorie 1; R60	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360F	Peut nuire à la fertilité
Toxique pour la reproduction catégorie 2; R60	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B	H360F	Peut nuire à la fertilité
Toxique pour la reproduction catégorie 1; R61	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360D	Peut nuire au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 2; R61	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B	H360D	Peut nuire au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 3; R62	Toxicité pour la reproduction catégorie 2	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
Toxique pour la reproduction catégorie 3; R63	Toxicité pour la reproduction catégorie 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus

Extrait de l'annexe VII du règlement (CE) n° 1272/2008 - Tableau de conversion entre la classification établie selon la directive 67/548/CEE, d'une part, et la classification établie selon le présent règlement, d'autre part

Classification selon la directive 67/548/CEE (catégorie CMR ; phrase de risque correspondante)	Classification attribuée au titre du « règlement CLP »		
	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
		Code	Libellé
Toxique pour la reproduction catégorie 1; R60 - 61	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360FD	Peut nuire à la fertilité et au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 1; R60 Toxique pour la reproduction catégorie 2; R61	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360FD	Peut nuire à la fertilité et au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 2; R60 Toxique pour la reproduction catégorie 1; R61	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360FD	Peut nuire à la fertilité et au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 2; R60 - 61	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B	H360FD	Peut nuire à la fertilité et au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 3; R62 - 63	Toxicité pour la reproduction catégorie 2	H360fd	Susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 1; R60 Toxique pour la reproduction catégorie 3; R63	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360Fd	Peut nuire à la fertilité et susceptible de nuire au fœtus
Toxique pour la reproduction catégorie 2; R60 Toxique pour la reproduction catégorie 3; R63	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B	H360Fd	Peut nuire à la fertilité et susceptible de nuire au fœtus

Extrait de l'annexe VII du règlement (CE) n° 1272/2008 - Tableau de conversion entre la classification établie selon la directive 67/548/CEE, d'une part, et la classification établie selon le présent règlement, d'autre part

Classification selon la directive 67/548/CEE (catégorie CMR ; phrase de risque correspondante)	Classification attribuée au titre du « règlement CLP »		
	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
		Code	Libellé
Toxique pour la reproduction catégorie 1; R61 Toxique pour la reproduction catégorie 3; R62	Toxicité pour la reproduction catégorie 1A	H360Df	Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité
Toxique pour la reproduction catégorie 2; R61 Toxique pour la reproduction catégorie 3; R62	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B	H360Df	Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité